



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

tuberculose

Question écrite n° 112615

Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la tuberculose. Cette maladie est un problème majeur de santé publique en Asie, en Amérique du Sud et en Afrique. Chaque année 8,7 millions de personnes sont touchées et 2 millions en meurent. Cependant, cette maladie fait un retour inquiétant en Europe et notamment en Grande-Bretagne. En effet, plus de 8 000 personnes ont été infectées l'an dernier, soit une augmentation de 10 % du nombre de cas. Cette augmentation est qualifiée par l'Agence de protection de Grande-Bretagne comme « très inquiétante ». 38 % des personnes infectées sont originaires d'Inde, du Pakistan et du Bangladesh et le nombre de cas parmi la population née en Grande-Bretagne est resté stable. Selon les experts, cette recrudescence s'explique « par l'augmentation du trafic aérien et les problèmes de surpopulation rencontrés dans les pays pauvres. Il semble également que l'émergence de souches résistantes aux antibiotiques et l'augmentation du nombre de personnes infectées par le virus HIV particulièrement sensibles soient aussi en cause ». Les professionnels britanniques indiquent que « ces chiffres sont alarmants et la situation est à présent très urgente. Cette maladie du XIXe siècle représente une menace grandissante pour la Grande-Bretagne du XXIe siècle ». À ce titre, le gouvernement britannique a annoncé la mise en place d'un plan d'attaque auquel il encourage les autres pays à collaborer. Aussi, il lui serait agréable de connaître la position du Gouvernement quant à ce problème de réapparition à grande échelle de la tuberculose, d'une part, et quelles solutions il compte mettre en oeuvre afin de collaborer avec nos voisins anglais, d'autre part.

Données clés

Auteur : [Mme Bérengère Poletti](#)

Circonscription : Ardennes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 112615

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 décembre 2006, page 12903